



**Pôle Transitions et développement local**  
**Economie circulaire et solidaire**

**Décision n° 2024-23**

**Objet :** Avenant n° 3 au bail signé le 25 octobre 2013 entre le bailleur Hauts-de-Seine Habitat et la ville de Sceaux pour le local n° 6006 situé au 10 rue du Docteur Roux à Sceaux

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet d'aménagement du quartier des Blagis dans lequel se situe le bien, sis 10 rue du Docteur Roux à Sceaux,

Considérant la création par la Ville du FabLab Innovations et numérique, la Fabrique des Blagis, qui sera dédiée à l'économie circulaire, à l'innovation et au prototypage,

Considérant que la Fabrique des Blagis aura pour objectif de soutenir et développer l'entrepreneuriat social par l'incubation et l'accompagnement à la création d'activités professionnelles, d'encourager de nouveaux modes de production et de consommation basés sur l'économie circulaire, d'innover en détournant les usages, par l'apprentissage de pratiques concrètes de réparation, permettant aux consommateurs individuels ou aux professionnels d'avoir un impact sur leur comportement,

Considérant que la Fabrique des Blagis sera équipée d'un studio vidéo, d'imprimantes 3D et découpeuse laser, et d'ordinateurs pour des initiations au numérique,

Considérant la nécessité de modifier la destination de ce local à compter de la date de signature des présentes,

APPROUVE l'avenant n°3 au bail signé le 25 octobre 2013 entre Hauts-de-Seine Habitat et la ville de Sceaux.

DECIDE de le signer.

Fait à Sceaux, le 30 janvier 2024

Philippe LAURENT

